

tiser... aux deux organismes ! D'où hésitations et retards dans les versements. Bref, entre la baisse du taux de cotisation et le choix entre deux organismes, récupérer les cotisations a été difficile et l'enveloppe n'est pas la même que les années précédentes ! Conséquence : des inquiétudes sur la prise en charge des formations, surtout pour la fin de l'année. S'ajoute à cela un autre problème : du temps de l'OPCAMS, la mutualisation permettait à la coiffure... de consommer plus qu'elle ne cotisait ! En effet, les autres professions adhérentes dépensaient généralement moins en formation... le surplus bénéficiant ainsi à la coiffure. Avec la fin de l'OPCAMS, cela n'est bien sûr plus possible. Cela dit, au sein des deux organismes, une certaine mutualisation est tout de même pratiquée. C'est donc, avant tout, la baisse du taux de cotisation qui explique la baisse des fonds disponibles. Et même si des solutions ponctuelles existent (dans certaines régions, on



UNE FORMATION CHEZ EDUCATTITUDE

CHEFS D'ENTREPRISES

Les stages management en question

On a beaucoup parlé des problèmes de financement de la formation des salariés... Voici que certains stages destinés aux chefs d'entreprise connaissent eux aussi des difficultés de prise en charge ! En fait, il s'agit de formations type management : recrutement, analyse de bilan, etc. Depuis le début de l'année, la même situation s'est reproduite dans diverses régions : le FAF-CEA (en charge du financement de la formation des chefs d'entreprise) a refusé de les prendre en charge, incitant les coiffeurs à se tourner vers les Chambres des métiers et de l'artisanat pour ces formations dites « transversales ». « Et de leur côté, les Chambres des métiers et de l'artisanat refusent, au motif que ces stages ne rassemblaient "que des coiffeurs", et n'étaient donc pas "transversaux" ! s'exclame Isabelle Arnoux, à la tête de l'organisme de formation Dont'Acte. Mais c'est normal, le bilan d'un salon de coiffure ne se lit pas comme celui d'un plombier ! Une formation sur "les chiffres clés de la coiffure", que j'ai coanimée

avec un expert-comptable spécialiste de la coiffure, a ainsi été refusée. Le coiffeur doit alors renvoyer son dossier au FAF-CEA, qui parfois multiplie les obstacles au remboursement : certains stages sont ainsi qualifiés de "développement personnel" » Bref, chacun se renvoie la balle. « Et quand le FAF-CEA se décide à financer ces formations, ajoute Erik Dumon (Educattitude), c'est au maximum pour 20 euros par heure, montant trop faible pour un stage de qualité. » Du côté du FAF-CEA, on se borne à indiquer qu'il est normal de s'adresser d'abord aux « conseils de la formation » des Chambres des métiers pour ces stages « transversaux », et qu'en cas de refus, le FAF intervient « sur la base de ses critères ». Conséquence de cette situation : comme ils n'ont pas été remboursés, ou très difficilement, la fois précédente, nombre de chefs d'entreprises de coiffure renoncent, aujourd'hui, à s'inscrire en stages de management. Une aberration, à l'heure où ces formations si nécessaires commençaient – enfin ! – à trouver leur public...

peut faire appel à des financements européens, le FSE), les conditions idéales pour la formation sont loin d'être réunies.

➤ SE FORMER, UNE DÉMARCHE RÉSERVÉE AUX RICHES ?

« La formation, c'est un investissement, c'est au coiffeur de la prendre en charge. » Cette affirmation a toujours été le point de vue d'une partie des formateurs. Mais face à la baisse graduelle des taux de prise en charge, les formateurs sont de plus en plus nombreux à pratiquer des tarifs supérieurs aux taux de remboursement. Pas le choix ! Erik Dumon, avec son organisme Educattitude, est un excellent exemple de cette situation : « Auparavant, nous étions un peu les "Robin des Bois" de la coiffure, sourit-il. Notre philosophie de départ était de proposer un maximum de formations qualitatives dans les limites du remboursement. C'était faisable il y a 8 ans quand nous avons commencé : il n'y avait pas de plafond de taux horaire ! » Mais les choses ont bien changé. Du plafonnement des taux horaires à la réduction des remboursements, « on ne peut plus fonctionner comme cela ! s'exclame Erik Dumon. Impossible d'assurer un stage avec un formateur qualifié, avec en plus les frais annexes (location de salles,